

**Fiche de données de sécurité  
selon EC 2020/878**

Date d'impression : 07.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 07.08.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: CHRYSO®Care Bio-Tec

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Agent de démoulage

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur:**

CHRYSO SAS.  
7 rue de l'Europe. 45300.  
SERMAISES DU LOIRET.  
France

Tel: 02 38 34 58 00

Fax: 02 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: fds.chryso@chryso.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59**

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Non réglementé

Pictogrammes de danger Non réglementé

Mention d'avertissement Non réglementé

Mentions de danger Non réglementé

**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II
----------	----------------------------	----------

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux:**

128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Aquatic Chronic 1, H410	0,1-<0,3%
----------	----------------------------	-------------------------	-----------

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation: Aucune mesure particulière n'est requise.

**Nom du produit:** *CHRYSO®Care Bio-Tec*

(suite de la page 1)

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

**Après contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### STOCKAGE

**Indications concernant le stockage commun:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **CHRYSO®Care Bio-Tec**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Protection des mains:****Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection

**Protection du corps:** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****INDICATIONS GÉNÉRALES**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Jaune
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	>100 °C
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	Non déterminé.
<b>VISCOSITÉ</b>	
<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	>7 mm <sup>2</sup> /s
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Entièrement miscible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,9 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 07.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 07.08.2024

**Nom du produit:** *CHRYSO®Care Bio-Tec*

(suite de la page 3)

## 9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:**

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état:-

Vitesse d'évaporation:

Non déterminé.

### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

Non applicable.

Gaz inflammables

Non réglementé

Aérosols

Non réglementé

Gaz comburants

Non réglementé

Gaz sous pression

Non réglementé

Liquides inflammables

Non réglementé

Matières solides inflammables

Non réglementé

Substances et mélanges autoréactifs

Non réglementé

Liquides pyrophoriques

Non réglementé

Matières solides pyrophoriques

Non réglementé

Matières et mélanges auto-échauffants

Non réglementé

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Non réglementé

Liquides comburants

Non réglementé

Matières solides comburantes

Non réglementé

Peroxydes organiques

Non réglementé

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Non réglementé

Explosibles désensibilisés

Non réglementé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**TOXICITÉ AIGUË** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 07.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 07.08.2024

**Nom du produit:** *CHRYSO®Care Bio-Tec*

(suite de la page 4)

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

NOEC, 30d OCDE 210 | 0,053 mg/L (poisson)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### 12.7 Autres effets néfastes

### COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

**Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

### EMBALLAGES NON NETTOYÉS

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 07.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 07.08.2024

**Nom du produit: CHRYSO®Care Bio-Tec**

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non réglementé
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non réglementé

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Voir la section 2 pour l'identification des dangers.

**Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres indications:** Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.